

Association Nationale des Directeurs des Systèmes d'Information

www.andsi.fr

FranceConnect

Compte rendu de la présentation du 10 janvier 2017, à La Terrasse

Compte rendu rédigé par Laure MUSELLI & ANDSI

En bref...

Lionel FOUILLEN, Business Developer sur le projet FranceConnect de la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication de l'Etat (DINSIC), présente la plateforme FranceConnect. Il s'agit d'un dispositif gratuit, proposé par l'Etat, d'identification et d'authentification des usagers et qui s'appuie sur des comptes vérifiés par des fournisseurs d'identité afin de simplifier les démarches administratives en ligne. Après être revenu sur la philosophie, les principes et le fonctionnement de FranceConnect, ainsi que sur l'écosystème au sein duquel se positionne la plateforme, il en expose les perspectives de développement et détaille les enjeux pour le futur.

L'Association Nationale des Directeurs des Systèmes d'Information organise des débats et en diffuse des comptes-rendus, les idées restant de la seule responsabilité de leurs auteurs. Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.

FranceConnect est un produit élaboré au sein des services du Premier Ministre et plus particulièrement de la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication de l'Etat (DINSIC), la DSI transverse de l'Etat, qui intervient également sur la transformation numérique de services publics (la DINSIC intègre en effet des structures variées telles qu'un incubateur de startups, d'Etalab autour de l'Open Data, et de FranceConnect).

Vers une simplification des démarches administratives

FranceConnect est né d'un constat concernant le caractère contraignant de l'accès aux démarches administratives, du fait de la délivrance d'autant d'identités (identifiants et mots de passe) que de démarches qui, pour les utilisateurs, se traduit par :

- Une **perte des identifiants**.
- Un **abandon de la démarche dès lors qu'il faut créer un compte**.
- Une lassitude liée au fait de **devoir sans cesse fournir des informations déjà communiquées**.

Il s'agit d'un dispositif gratuit d'identification et d'authentification des usagers proposé par l'Etat, qui s'appuie sur des comptes vérifiés déjà existants (tels que ceux des Impôts, de La Poste ou d'Ameli pour l'Assurance Maladie). L'utilisateur a ensuite accès à un bouton FranceConnect lui permettant de se connecter à de nombreux sites sans créer de nouveaux identifiants..

Grâce à son identité vérifiée, **l'utilisateur accède à un ensemble de démarches de son quotidien :**

- A ce jour, les démarches concernées sont la **vie administrative et locale** : calculer ses droits à la retraite, consulter ses points de permis, ses droits à la formation ou faire une demande de passeport ;
- **Des initiatives sont en cours autour de la santé**, avec les hôpitaux de Paris, ou **l'énergie**, avec la création d'un compte Linky (compteurs d'électricité communicants) ;
- **Dans le futur**, le service pourrait entre autres concerner les **mutuelles, les banques et les opérateurs de télécommunications**.

Concrètement, sur la page d'accueil du portail du service administratif concerné, le bouton de connexion FranceConnect est placé à côté de celui de la connexion traditionnelle avec identifiant et mot de passe. En cliquant

sur ce bouton, on arrive sur une **plateforme** avec une mire **proposant les différents fournisseurs d'identité**. Aujourd'hui, ces fournisseurs d'identité sont :

- **Impots.gouv**, qui fournit une identité numérique vérifiée, lors de l'utilisation du compte fiscal (pour déclarer ses impôts, par exemple). 25 millions de citoyens détiennent une identité numérique impôts.gouv ;
- **Ameli**, qui permet à 25 millions d'utilisateurs d'accéder à leurs démarches en ligne avec l'Assurance Maladie ;
- **La Poste**, proposant un parcours de vérification d'identité qui s'effectue en prenant sur internet un rendez-vous avec le facteur. Celui-ci vient à domicile vérifier l'identité sur la base d'une pièce d'identité.

L'utilisateur peut alors choisir l'identifiant qu'il désire parmi ces fournisseurs (par exemple Impots.gouv). FranceConnect demande à ce fournisseur une délégation d'identification et d'authentification et l'utilisateur arrive identifié sur le service auquel il souhaite accéder (par exemple la CNAV).

FranceConnect permet donc de répondre au caractère contraignant des démarches administratives en ligne en apportant deux simplifications :

- Un **accès unique à tous les services en ligne**, avec un usager qui s'identifie avec l'identité de son choix, n'a plus à retenir les identifiants et mots de passe de chaque e-administration et un fournisseur de service qui récupère une identité vérifiée ;
- Des **services numériques continus (ou « sans couture »)**, avec la possibilité d'une consultation de différents services au cours d'une même session sans nécessité de se ré-authentifier, et une avancée vers la **suppression des mêmes pièces justificatives** demandées lors des différentes démarches (justificatifs fiscaux, attestations CAF, etc..).

L'écosystème

L'écosystème FranceConnect est composé :

- des **usagers** (1,3 millions d'utilisateurs uniques en juin 2017), qui bénéficient d'une **simplification**, grâce à un seul moyen d'identification/authentification, la **liberté** du choix du fournisseur d'identité et la **confiance** liée à une identité transmise sécurisée ; un site de présentation de FranceConnect leur est dédié (<https://franceconnect.gouv.fr>) ;
- de la **plateforme FranceConnect** et de son « bouton » ;
- des **fournisseurs de services**, qui sont les administrations et les portails qui adressent le grand-public (plus de 200 en juin 2017). Ceux-ci bénéficient d'une **augmentation de leur trafic**, de la **fluidité des parcours web** entre les différents sites FranceConnectés et **d'économies substantielles en back-office** grâce à la simplification de la gestion des pièces justificatives. Un portail d'accompagnement a été mis en place pour cadrer, s'inscrire, mettre en œuvre et recetter l'installation du bouton FranceConnect (<https://partenaires.franceconnect.gouv.fr/decouverte>). FranceConnect n'intervient que pour la mise en production, qui nécessite une vérification d'éligibilité et une qualification. Le site donne également la possibilité au fournisseur de services de consulter ses propres statistiques d'activité.
- des **fournisseurs d'identité** (Impôts.gouv, idn.laposte, ameli), qui garantissent l'identification et l'authentification des usagers. Les incitations à se positionner comme fournisseur d'identité sont liées à la **valorisation des données** qu'elles connectent au sein de leur activité, à la **fidélisation de leurs clients** et au **renforcement de leur image**.
- des **fournisseurs de données** (Impôts, Ministère de l'Intérieur, CAF) que sont les administrations, qui produisent des données fiscales, sociales, etc... et commencent à les ouvrir. Pour des acteurs comme la DGFiP, plus il y a d'échanges via les APIs, **moins ils sont sollicités sur les points d'accueil physiques et par téléphone**.

Fonctionnement

- Lorsque l'**usager** clique sur le bouton de connexion, il **peut choisir son fournisseur d'identité et s'authentifier** auprès de lui.
- Le **fournisseur d'identité envoie l'identité pivot de l'utilisateur à FranceConnect, qui la vérifie au sein de la base d'état civil RNIPP**, qui contient l'identité pivot de l'ensemble des Français. L'identité pivot est constituée des informations obligatoires (telles que les prénoms, le nom de naissance, le sexe, la date de naissance, le pays de naissance, et la ville de naissance) qui permettent de caractériser un individu de manière unique. Il s'agit ici de rajouter un niveau supplémentaire de contrôle aux informations collectées et vérifiées par le fournisseur d'identité. La base RNIPP sert également à rectifier l'identité de l'utilisateur, si le fournisseur d'identité a commis une erreur lors de la collecte des informations le concernant. **Un identifiant technique au format OpenIDConnect est généré systématiquement par FranceConnect** sur la base de l'identité pivot,

et va être transmis au fournisseur de service, afin de lui permettre, lors de la deuxième connexion de l'utilisateur, d'identifier son compte. **Sur recommandation de la CNIL, cet identifiant technique est différent d'un fournisseur de services à l'autre**, afin d'éviter, en cas de hacking d'un des fournisseurs, que l'on puisse retrouver l'ensemble des informations relatives à l'utilisateur.

- Enfin, **FranceConnect transmet l'identité pivot au fournisseur de services**, qui reconnaît l'utilisateur et lui ouvre son portail. FranceConnect transmet également l'adresse email qui est également une information obligatoirement collectée et vérifiée par le fournisseur d'identité.

Les fondamentaux de FranceConnect

FranceConnect repose sur **quelques principes permettant de garantir la simplicité** voulue pour le service et le **niveau de sécurité** requis pour traiter le type d'information impliqué.

- Les **identités ont toutes la même valeur**, quel que soit le fournisseur d'identité ;
- **FranceConnect ne stocke aucune donnée personnelle** ;
- Il existe un **principe d'étanchéité** qui fait que le fournisseur d'identité ne sait pas pour quel service (Impôts, mairie de Paris, etc...) il est sollicité, et inversement, le fournisseur de services ne connaît pas l'origine du fournisseur d'identité utilisé ;
- Les **fournisseurs d'identité** doivent répondre à des **exigences de sécurité et de qualité de leurs données** ;
- Le **règlement eIDAS** permet à FranceConnect de dépasser les frontières françaises et de rejoindre le cadre européen. Il s'agit d'un règlement européen qui impose à chaque pays d'adresser une identité ou plusieurs et à en permettre l'interopérabilité grâce à des passerelles. Ainsi, il sera **possible d'accéder à un service d'un autre pays européen grâce à l'identité FranceConnect**, qui sera reconnue partout en Europe. Le règlement eIDAS a qualifié **trois niveaux d'identification** :
 - o Un niveau simple : identifiant et mot de passe ;
 - o Un niveau substantiel incluant un facteur supplémentaire d'authentification comme un OTP (On Time Password, mot de passe temporaire) ;
 - o Un niveau impliquant la remise en mains propres d'un certificat.

FranceConnect n'est donc pas :

- **Un portail unique**. Il s'agit là d'un vrai changement de philosophie par rapport à l'initiative « Mon Service Public », qui agrégeait des services sur un seul portail ; aujourd'hui, Mon Service Public a d'ailleurs intégré le bouton France Connect ;
- **Une carte d'identité électronique** ;
- **Un Facebook à la française**, dans la mesure où, même s'il existe des similitudes techniques, Facebook ne se base que sur du déclaratif et ne garantit pas la vérification des identités.

Vers des API FranceConnectées

Les services publics sont en train de développer des APIs susceptibles d'être connectées avec FranceConnect, afin d'améliorer la fluidité en **supprimant la transmission des pièces justificatives**.

La première API compte fiscal a ainsi été créée par l'administration fiscale, qui a ouvert ses données. Elle permet au service d'aller chercher directement, avec le consentement de l'utilisateur, le revenu fiscal de ce dernier auprès de la DGFIP. En cas de refus de l'utilisateur que le service accède à la base de la DGFIP, le service lui propose de faire parvenir le document par un autre moyen.

Le justificatif fiscal, qui est l'un des documents les plus demandés en mairies, écoles, crèches, etc..., doit en général être scanné, envoyé par la poste ou présenté en mains propres, ce qui ralentit les démarches et nécessite de réconcilier un dossier en ligne et un justificatif envoyé par un autre moyen.

La ville de Lyon a mis en œuvre cette API pour l'ensemble des démarches nécessitant de calculer le quotient familial, tout comme le service de demande de bourses de collège. Ce système permet par ailleurs de limiter le risque de fraude documentaire.

D'autres APIs sont en cours de mise à disposition, comme :

- L'API Systèmes d'Immatriculation du Ministère de l'Intérieur, qui permet de récupérer les informations liées au véhicule afin, par exemple, de calculer des tarifs de stationnement résidentiel ;
- l'API de la CAF, qui est en train d'être implémentée afin de permettre la transmission d'informations aux hôpitaux dans le cadre d'un parcours de santé.

Perspectives

Aujourd'hui, avec 1,3 millions d'utilisateurs uniques, des pics de connexion à 80 000/j et une accélération des déploiements, **FranceConnect devient un « réflexe » en cours d'adoption.**

La liste des fournisseurs de services ne cesse de s'enrichir, avec, dernièrement, un Plan Préfecture Nouvelle Génération émanant du Ministère de l'Intérieur, qui consiste, pour les préfectures, à déporter le plus d'opérations possible en mode service à distance, et notamment les opérations de carte grise. Ce type de service ne peut être déporté avec un Facebook Connect ou une identité non-véifiée.

En ce qui concerne **les fournisseurs d'identité** :

- Une **montée de niveau de sécurité des fournisseurs existants** devrait permettre une sécurité renforcée. Les fournisseurs d'identité actuels, qui sont aujourd'hui positionnés sur le premier niveau de sécurité eIDAS, travaillent sur une méthode d'authentification leur permettant de monter en niveau, via une application ou un sms, afin de pouvoir répondre aux demandes de services sensibles ;
- Une **augmentation du nombre de fournisseurs d'identité devrait venir améliorer la couverture de la population**. Ainsi, Impots.gouv couvre 25 millions de personnes et devrait couvrir 25 millions de personnes d'ici 2019, Ameli 25 millions également, et La Poste pourrait potentiellement en couvrir 10 millions. Mobidem, qui est porté par Orange, commence son intégration technique pour arriver, d'ici fin 2017, à fournir une identité numérique à tous les détenteurs de smartphones Orange, soit environ 30 millions d'utilisateurs. Alicem est porté par le Ministère de l'Intérieur qui, à travers le passeport numérique et sa puce, pourra dialoguer avec un smartphone grâce à la technologie NFC et attribuer une identité numérique avec un niveau d'authentification de niveau 3. Enfin, l'armée, qui voit passer entre 600 000 et 700 000 jeunes chaque année, envisage de distribuer une identité numérique à cette occasion.

Débat

Intervenant : Si vous passez par les Impôts pour vous authentifier, comment faites-vous pour les foyers fiscaux ?

Lionel FOUILLEN : Il s'agit de l'identité du foyer, mais les 2 membres du foyer peuvent se faire délivrer une identité numérique. Au sein d'un compte fiscal, il y a de la place pour deux personnes, chacun ayant son identité numérique (identifiant et mot de passe). Il y a une possibilité pour le conjoint de créer une identité fiscale, en allant chercher quelques informations complémentaires sur la déclaration.

Int. : Sans aucune démarche préalable, il est donc possible d'obtenir dès la première connexion, un identifiant FranceConnect ?

L.F. : Non. Lors de la première connexion, le parcours est différent. Il est nécessaire de réconcilier le compte que détient par exemple l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), avec l'identité, lorsqu'on souhaite consulter ses points de permis de conduire. A chaque connexion, le fournisseur d'identité transfère un certain nombre d'informations de l'identité (nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance) et à partir de ces informations, le fournisseur de services doit réconcilier le compte avec ces informations. Lors de la première connexion, on va demander à l'utilisateur, par exemple, son numéro de permis, afin de réconcilier le compte avec l'identité. Ensuite, cela ne sera plus nécessaire.

Int. : Le fournisseur d'identité peut-il être un fournisseur de services ?

L.F. : Oui, bien sûr. Par exemple, lorsque vous déclarerez vos impôts en ligne l'année prochaine, vous trouverez le bouton FranceConnect sur le portail Impots.gouv. Vous pouvez donc utiliser Impots.gouv comme fournisseur d'identité pour payer vos impôts, mais si vous avez oublié vos identifiant et mot de passe, vous pourrez utiliser Ameli comme fournisseur d'identité pour accéder à votre compte Impots.gouv. Le principe d'étanchéité assure que lorsque vous vous connectez aux Impôts à partir d'Ameli, ils ne savent pas que vous vous êtes connecté avec une identité Ameli. En revanche, si vous vous connectez à partir de la mire Impots.gouv, ils le sauront. Un autre avantage de FranceConnect est de proposer à l'utilisateur des parcours fluides : lors d'une connexion, un service peut orienter l'utilisateur vers un autre service, sans qu'il soit nécessaire de se reconnecter. Il y a donc un sens métier à cela.

Int. : Pourquoi n'êtes-vous pas fournisseur d'identité et de signature électronique ?

L.F. : Nous ne sommes pas fournisseur d'identité pour des raisons liées à la CNIL. Nous avons obtenu un avis CNIL positif très rapidement précisément grâce au principe d'étanchéité, au fait que nous ne stockions pas les données, et surtout car nous ne sommes pas fournisseur d'identités. La CNIL a horreur du caractère centralisateur. Le travail du fournisseur d'identité est double : collecter les données de manière garantie et contrôlée et fournir une méthode d'authentification. La valeur de l'offre de FranceConnect repose d'ailleurs sur la pluralité des fournisseurs d'identité, qui nous permettront à terme d'adresser tous les Français.

Int. : Ce que vous faites au niveau des particuliers, est-ce que vous avez l'intention de le faire au niveau des entreprises ?

L.F. : FranceConnect est déjà décliné en trois plateformes. Un FranceConnect Particuliers qui adresse le grand public, un FranceConnect Pro qui existe en mode expérimental et adresse la personne physique qui représente son entreprise (avec quelques dizaines de milliers d'identités seulement pour l'instant). On essaie de travailler en partenariat avec les acteurs de l'écosystème, afin de les encourager à devenir fournisseurs d'identités pour les entreprises. C'est difficile, car être fournisseur d'identité implique des responsabilités, du travail et du support. En revanche, cela est très bénéfique en termes d'image, car le fournisseur d'identité devient tiers de confiance et voit son logo affiché sur tous les sites. Enfin, il existe un FranceConnect pour les agents de la Fonction Publique, qui doivent jongler, dans le cadre de leur travail, avec une dizaine d'identifiants et mots de passe. Ils possèdent une identité pour accéder à un service, mais cette identité pourrait servir également, dans un écosystème de confiance, à accéder à d'autres services, avec la difficulté supplémentaire de gérer les habilitations. Mais le FranceConnect Particuliers est le plus avancé.

Int. : Pourquoi La Poste a-t-elle décidé de se lancer dans cette aventure ?

L.F. : Il s'agit d'un dispositif gratuit, mais La Poste a fait le pari que l'investissement dans le secteur public pourra lui permettre d'être déjà positionnée lorsque FranceConnect adressera le secteur privé, avec cette fois, un vrai modèle économique. En effet, des acteurs privés sont prêts à payer pour accéder à un service sécurisé. Notre stratégie, est en effet de nous servir de notre positionnement sur le secteur public comme d'un levier pour nous positionner sur le secteur privé. Par ailleurs, si nous ne sommes pas présents sur le secteur privé, un jour arrivera un autre acteur, de type GAFAM par exemple, qui se positionnera sur le secteur privé et une fois implanté, attaquera également le secteur public. Enfin, l'utilisateur acquerra d'autant plus facilement le réflexe FranceConnect qu'il pourra se servir du même identifiant pour ses démarches administratives et ses démarches auprès des acteurs privés.

Int. : Est-ce que vous avez pris en compte le modèle d'e-identité estonien ?

L.F. : L'Estonie est très en avance. Mais c'est un modèle particulier, car ils sont peu nombreux et le modèle leur a été imposé. Regardons plutôt le modèle de la Grande-Bretagne, qui a lancé un appel d'offre pour des fournisseurs d'identité et les rétribue (environ)10 livres pour chaque identité créée et utilisée. FranceConnect est encore sur un modèle différent, qui vise à attirer ces acteurs. Chaque pays européen est en train de mettre en place un dispositif qui lui est propre. Tout dépend un peu de l'histoire du pays. Nous sommes en train de mettre en place un groupe de travail avec les acteurs de l'écosystème, afin de nous entendre sur un modèle dans lequel FranceConnect n'interviendra pas et où les relations commerciales se créeront en bilatéral entre fournisseurs d'identités et fournisseurs de services.

Int. : Compte tenu des investissements nécessaires pour mettre en place ces services sécurisés, ce sont les acteurs qui seront capables d'investir massivement qui réussiront le mieux. Ameli risque de ne pas être le favori... Est-ce qu'un mécanisme peut faire en sorte, à terme, d'éviter un monopole ?

L.F. : Il est évidemment que la loi du marché est présente. Notre volonté est de préserver la pluralité des fournisseurs d'identité. Ce sont les utilisateurs qui choisiront et a priori, il y a de la place pour plusieurs fournisseurs.

Int. : Est-ce qu'il n'y a pas tout de même un problème de sécurité ? On connaît la faiblesse des login - mot de passe. Avec un nombre important de fournisseurs de services, si un utilisateur se fait voler son login - mot de passe, tout lui échappe. C'est très pratique et probablement bien vu par les nouvelles générations, mais un peu gênant.

L.F. : On demande aux fournisseurs d'identité de collecter les adresses email, pour envoyer à l'utilisateur un email à chaque connexion. Ça vaut ce que ça vaut, mais c'est déjà ça. Avec des services de plus en plus sensibles, ou avec la demande du secteur privé, des améliorations en termes de niveau d'authentification sont amenées à être effectuées. Certains sites comme la CNAV attendent des fournisseurs d'identité proposant une authentification de niveau 2 pour proposer un service de modification des coordonnées bancaires. Les produits Mobidem (opérateurs) et Alicem (Ministère de l'Intérieur) devraient être les premiers à offrir ce niveau de sécurité et permettre ainsi à la CNAV de proposer ce service.

Int. : Ma question concerne les API permettant d'aller chercher les données d'une personne sur un autre service, par exemple un quotient familial. Cette donnée devant être réactualisée tous les ans, est-ce qu'on ne va pas assister à une dérive où, par exemple, la mairie de Lyon ira elle-même rechercher tous les ans le quotient familial de la personne, sans que celle-ci n'en soit informée ? Tous les services publics vont vouloir se simplifier la vie en poussant dans cette direction.

L.F. : Nous sommes là pour protéger l'utilisateur. Lorsqu'il donne son consentement, ce n'est que pour une démarche bien identifiée et pour le temps de la session. Il n'est pas question que la donnée soit réactualisée automatiquement. Par ailleurs, la GDPR va dans le sens d'une plus grande protection des données.

Présentation de l'orateur

Lionel FOUILLEN est Business Developer sur le projet FranceConnect de la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication de l'Etat (DINSIC).